



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

AVIS PUBLIC

Nouvelles recommandations sur le partage de gibier et poisson en contexte de COVID-19

De nouvelles recommandations sont maintenant émises relativement au partage des prises provenant de la chasse ou de la pêche en contexte de COVID-19. Ces recommandations sont formulées avec l'apport de l'équipe médicale de la cellule stratégique de la Nation innue et de la direction Santé et mieux-être collectif.

Tant qu'il n'y a pas de cas confirmé de COVID-19 à Mashteuiatsh, il est possible de partager et de permettre à nos aînés et à nos familles de déguster du gibier et du poisson issus de la pratique de nos activités. Il faut cependant respecter certaines précautions particulières :

- Il faut toujours prendre soin de bien se laver les mains avant de manipuler ou transporter le gibier ou le poisson et de respecter une distance de 2 mètres entre les personnes qui ne vivent pas sous le même toit.
- Il est conseillé de privilégier le gibier ou le poisson déjà apprêté.
- Ce sont les poils ou les plumes qui représentent le plus grand risque de contagion si le chasseur qui les a manipulés est infecté.
- Un gibier ou un poisson qui a été réfrigéré 3 jours ne présente aucun risque.
- Il n'y a pas de risque non plus pour des aliments cuits ou congelés.
- Toute personne présentant des symptômes suggestifs de la maladie à coronavirus (fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, fatigue intense) devrait s'abstenir de manipuler ou transporter du gibier ou du poisson.

En tout temps, le respect des consignes sanitaires et la vigilance sont de mise pour se protéger et protéger les autres. Les gens doivent demeurer à l'affût de l'évolution de la situation. Le partage des prises cesserait d'être recommandé advenant une éclosion importante de COVID-19.

Tipelitamuna kie katshishpeuatekanitsh nanituhussi
Droits et protection du territoire

14 nissi-pishim^u (mai) 2020